



# BUDGET

## BUDGETS PRIMITIFS 2025 RAPPORT DE PRÉSENTATION

### Commune d'Aureilhan

E-mail : [mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr](mailto:mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr)  
Site web : [www.ville-aureilhan.fr](http://www.ville-aureilhan.fr)

Tél. : 05 62 38 91 50  
Place François Mitterrand  
65801 Aureilhan Cedex



# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>Le budget primitif par nature</b>	<b>Pages 3-15</b>
1.1	Préambule	Page 3
1.2	L'équilibre du budget primitif de la Commune	Pages 3-4
1.3	La section de fonctionnement	Pages 4-7
1.4	La section d'investissement	Pages 7-10
1.5	Les budgets annexes	Page 10-15
<b>II.</b>	<b>La fiscalité</b>	<b>Pages 15-16</b>
<b>III.</b>	<b>La dette</b>	<b>Page 16</b>

# I. LE BUDGET PRIMITIF PAR NATURE

## 1.1 PREAMBULE

En préambule de ce rapport de présentation du budget primitif 2025, il convient de préciser qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'ensemble des collectivités territoriales doit utiliser la nomenclature M57 en lieu et place de la nomenclature M14. L'objectif du législateur est d'uniformiser la situation de l'ensemble des collectivités avec l'utilisation d'une seule et même nomenclature pour toutes les strates.

Ce changement de nomenclature implique à compter du budget primitif 2024 :

- > La modification de certains articles et chapitres budgétaires,
- > Une refonte de la maquette budgétaire.

Afin d'assurer la communication des éléments budgétaires aux contribuables Aureilhanais, l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif et du compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la Commune.

Les budgets primitifs de la Commune d'Aureilhan comprennent **le budget principal et les budgets annexes Blanche Odin et Centre de Santé**. Ils ont été votés le 2 avril 2025 par le Conseil Municipal. Schématiquement, il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets primitifs 2025 peuvent être consultés sur simple demande au service comptabilité aux heures d'ouverture de la Mairie.

## 1.2 L'EQUILIBRE DES BUDGETS PRIMITIFS DE LA COMMUNE

Les budgets primitifs 2025 de la Commune et de ses budgets annexes sont équilibrés de la façon suivante :

Libellé	Budget principal Commune	Budget annexe Centre de Santé	Budget annexe Blanche Odin	TOTAL
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses réelles	6 231 941,98 €	961 784,09 €	32 354,19 €	<b>7 226 080,26 €</b>
Dépenses d'ordre	1 717 459,47 €	84 000,00 €	0,00 €	<b>1 801 459,47 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>
<b>Sous-total dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 949 401,45 €</b>	<b>1 045 784,09 €</b>	<b>32 354,19 €</b>	<b>9 027 539,73 €</b>
Recettes réelles	6 898 000,00 €	892 391,00 €	4 000,00 €	<b>7 794 391,00 €</b>
Recettes d'ordre	20 000,00 €	11 210,00 €	0,00 €	<b>31 210,00 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté	1 031 401,45 €	142 183,09 €	28 354,19 €	<b>1 201 938,73 €</b>
<b>Sous-total recettes de fonctionnement</b>	<b>7 949 401,45 €</b>	<b>1 045 784,09 €</b>	<b>32 354,19 €</b>	<b>9 027 539,73 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses réelles	2 763 012,00 €	144 220,59 €	48 447,00 €	<b>2 955 679,59 €</b>
Restes à réaliser au 31/12/2024	286 988,55 €	1 401,00 €	0,00 €	<b>288 389,55 €</b>
Dépenses d'ordre	70 000,00 €	11 210,00 €	0,00 €	<b>81 210,00 €</b>
Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	743 014,92 €	0,00 €	0,00 €	<b>743 014,92 €</b>
<b>Sous-total dépenses d'investissement</b>	<b>3 863 015,47 €</b>	<b>156 831,59 €</b>	<b>48 447,00 €</b>	<b>4 068 294,06 €</b>
Recettes réelles	1 622 429,00 €	900,00 €	48 447,00 €	<b>0,00 €</b>
Restes à réaliser au 31/12/2024	451 574,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>451 574,00 €</b>
Recettes d'ordre	1 789 012,47 €	84 000,00 €	0,00 €	<b>1 873 012,47 €</b>
Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	0,00 €	71 931,59 €	0,00 €	<b>71 931,59 €</b>
<b>Sous-total recettes d'investissement</b>	<b>3 863 015,47 €</b>	<b>156 831,59 €</b>	<b>48 447,00 €</b>	<b>4 068 294,06 €</b>

Le budget primitif 2025 est conforme au rapport d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil Municipal du 10 mars 2024. La stratégie financière qui a prévalu à la construction de ce budget peut être synthétisée de la manière suivante :

- > Poursuivre la dynamique de développement de la Cité,
- > Parvenir à un haut niveau d'investissement et réaliser des équipements pour tous (élèves, adhérents des associations, habitants, etc),
- > Continuer à proposer des Services Publics efficaces et utiles,
- > Adapter et moderniser le patrimoine communal,
- > Garantir, pour l'avenir et dans un contexte incertain, la capacité d'agir de la Ville en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et l'endettement.

### 1.3 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la Commune d'Aureilhan, les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers, aux coupes de bois, à diverses subventions de fonctionnement, aux recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (garderie,...).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments communaux, des terrains communaux, de la voirie, des bois et forêts, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus, la contribution au service départemental d'incendie et de secours, les intérêts des emprunts à payer,...

#### A. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 949 401,45 € contre 7 671 905,80 € en 2024. Les dépenses réelles sont en hausse de 3,83 %, soit 6 231 941,98 € contre 6 001 918,49 € en 2024.

#### Dépenses de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Variation
011	Charges à caractère général	1 385 000,00 €	1 339 500,00 €	-3,29%
012	Charges de personnel	3 330 000,00 €	3 393 941,98 €	+1,92%
65	Autres charges de gestion courante	1 130 418,49 €	1 238 500,00 €	+9,56%
66	Charges financières	145 000,00 €	150 000,00 €	+3,45%
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 500,00 €	100 000,00 €	+6566,67%
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>6 001 918,49 €</b>	<b>6 231 941,98 €</b>	<b>+3,83%</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 409 987,31 €	1 432 459,47 €	+1,59%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	260 000,00 €	285 000,00 €	+9,62%
	<b>Sous-Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 669 987,31 €</b>	<b>1 717 459,47 €</b>	<b>+2,84%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>7 671 905,80 €</b>	<b>7 949 401,45 €</b>	<b>+3,62%</b>

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

Les dépenses du Chapitre 011 « Charges à Caractère général » s'élèvent à 1,33 M€ contre 1,38 M€ en 2024, soit une diminution de 3,29 %. Les prévisions budgétaires ont été ajustées aux dépenses réelles réalisées en 2024.

## Chapitre 012 - Charges de Personnel :

Les « Charges de personnel » de la Commune passent de 3,33 M€ à 3,39 M€ soit une hausse de 1,92 %, qui correspond au glissement vieillesse Technicité (GVT).

L'effectif de la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 71 agents, dont 1 agent non titulaire, représentant 70,48 ETP (Equivalent Temps Plein).

## Chapitre 65- Autres charges de gestion courante :

- Diminution de 2 236,00 € du contingent versé au SDIS (- 0,78 %/2024) ;
- Légère augmentation de la subvention versée au CCAS, soit 25 000,00 € (+ 2 000,00 €) ;
- Augmentation de 20 000,00 € de la subvention versée à la Caisse des Ecoles, soit 261 000,00 € (augmentation due à l'actualisation de la participation pour les frais du personnel) ;
- Suppression de la subvention versée au budget annexe Centre de Santé, comme en 2024 ;
- Augmentation de la subvention versée à la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) d'Aureilhan : 20 000,00 €, soit 249 670,00 € (contre 229 490,00 € en 2024), conformément à la convention signée avec la MJC ;
- Maintien des subventions versées aux associations (80 900,00 €, contre 80 485,00 € budgétés en 2024), avec la subvention à la FRMJC de 60 219,00 € payée auparavant sur le chapitre 011 et basculée à compter de 2025 sur le chapitre 65 ;
- Légère diminution de la participation 2025 au SIVU du Collège, soit 40 000,00 € (contre 45 000,00 € en 2024) et de celle au SIVU du RAM, 15 750,00 € contre 16 494,00 € en 2024.

## Chapitre 66 - Charges financières :

Légère augmentation des charges financières (+3,45%). Ce chapitre comprend le remboursement annuel des intérêts d'emprunts et des I.C.N.E. (Intérêts Courus Non Echus).

## Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre est prévisionné exclusivement pour palier à d'éventuelles régularisations sur les exercices comptables antérieurs.

## Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions

Le montant de 100 000,00 € inscrit à ce chapitre correspond à la mise en réserve d'un leg de ce montant à percevoir par la Commune en 2025.

## B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 7 949 401,45 € contre 7 651 905,80 € en 2024. Les recettes réelles sont inscrites à hauteur de 6 898 000,00 € contre 6 675 050,00 € en 2024, soit une hausse de 3,34 %.

### Recettes de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Variation
013	Atténuation de charges	325 000,00 €	385 000,00 €	+18,46%
70	Produits des services	100 000,00 €	103 000,00 €	+3,00%
73	Impôts et taxes	590 000,00 €	590 000,00 €	0,00%
731	Fiscalité locale	4 130 000,00 €	4 160 000,00 €	+0,73%
74	Dotations et Participations	1 430 000,00 €	1 442 000,00 €	+0,84%
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00 €	208 000,00 €	+131,11%
76	Produits financiers	50,00 €	0,00 €	-100,00%
77	Produits exceptionnels	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>6 675 050,00 €</b>	<b>6 898 000,00 €</b>	<b>+3,34%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00%
	<b>Sous-Total recettes d'ordre</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00%</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	976 855,80 €	1 031 401,45 €	+5,58%
	<b>TOTAL</b>	<b>7 651 905,80 €</b>	<b>7 949 401,45 €</b>	<b>+3,89%</b>

Chapitre 013 – Atténuation de charges :

Ce chapitre comprend les frais liés au personnel (comprenant maladies ordinaires, congés de maternité/paternité et accidents de travail).

Chapitre 70 – Produits des services du domaine :

On note une légère augmentation des produits des services de l'ordre de 3 000,00 €. Les prévisions budgétaires ont été ajustées aux recettes réellement perçues en 2024.

Chapitre 73 – Impôts et taxes :

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » de la M14 est scindé en deux chapitres en M57.

Le chapitre 73 regroupe la fiscalité provenant de l'intercommunalité à savoir : l'attribution de compensation, budgétée à hauteur de 372 000,00 €, ainsi que le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), budgété à 218 000,00 € et tous deux identiques aux années précédentes.

Rappelons que le FPIC est un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Chapitre 731 - Fiscalité locale :

Le chapitre 731 regroupe, quant à lui, la fiscalité locale, c'est-à-dire propre à la Commune.

Compte tenu des renseignements actuellement en notre possession, le produit 2025 des taxes locales devrait être de l'ordre de 4,16 M€ :

	Montant BP 2024	Montant BP 2025
Impôts directs locaux	3 768 400,00 €	3 818 400,00 €
Taxes additionnelle	200 000,00 €	200 000,00 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)	140 000,00 €	140 000,00 €
Taxe locale sur la publicité extérieure	100,00 €	100,00 €
Droits de stationnement taxis	1 500,00 €	1 500,00 €
<b>TOTAL FISCALITE LOCALE</b>	<b>4 110 000,00 €</b>	<b>4 160 000,00 €</b>

Il convient de rappeler que l'article 99 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 a introduit une revalorisation automatique des bases d'imposition en fonction de l'inflation constatée de novembre à novembre. Le niveau des bases augmente de 1,7 % en 2025 (contre 3,9 % en 2024).

Chapitre 74 – Dotations et participations :

Pour 2025, la prévision de ce chapitre a été construite à partir des montants notifiés en 2024. Une projection a été réalisée :

	Montant BP 2024	Montant BP 2025
Dotation Forfaitaire	732 000,00 €	732 000,00 €
Dotation Nationale de Péréquation	171 000,00 €	198 000,00 €
Dotation de Solidarité Rurale	400 000,00 €	404 000,00 €
<b>TOTAL D.G.F.</b>	<b>1 303 000,00 €</b>	<b>1 334 000,00 €</b>

Après la réforme de la taxe d'habitation, il ne subsiste que la « Compensation au titre des exonérations des taxes foncières » qui a été estimée à 30 000,00 € pour 2025 (identique à 2024).

La Commune bénéficie également d'une subvention FNADT/FIO pour le fonctionnement de l'Espace France Services à hauteur de 45 000,00 € pour 2025, contre 40 000,00 € perçus en 2024.

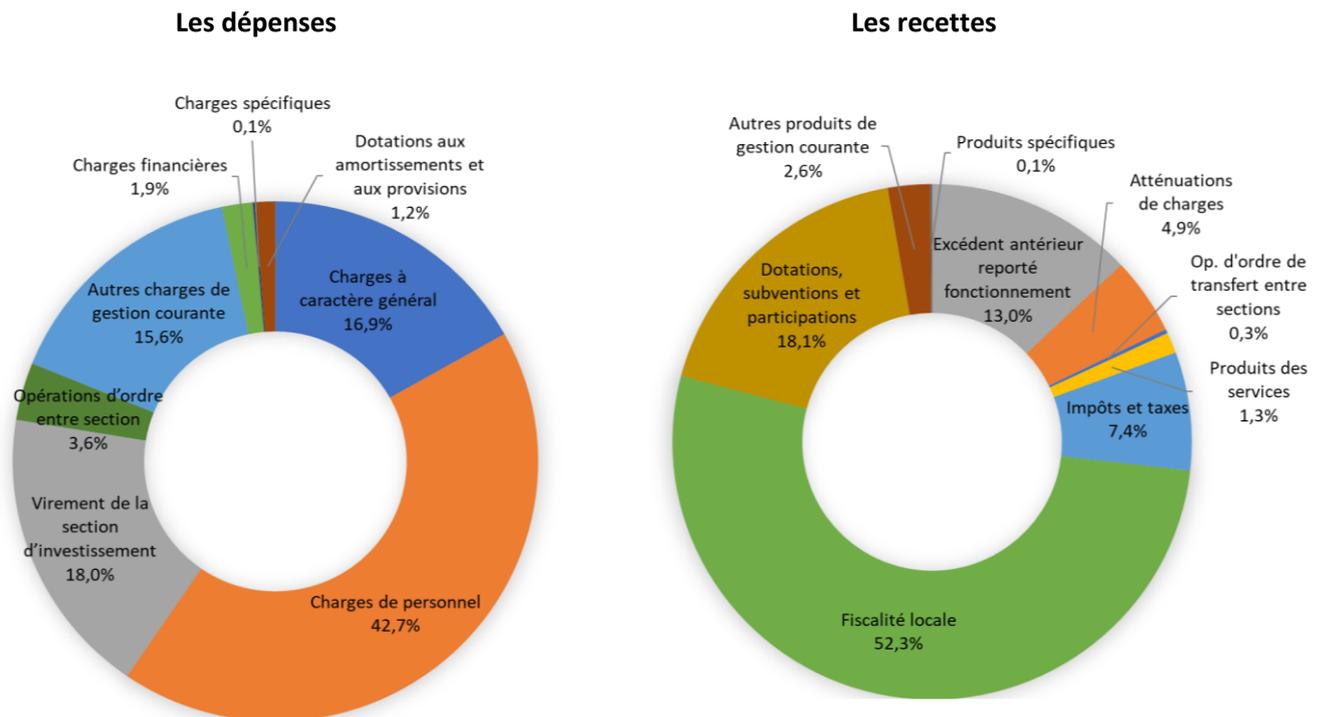
Le F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation pour la T.V.A.) 2025 sur les dépenses de fonctionnement 2023 a été budgété à hauteur de 17 000,00 €.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante et 77 – Produits exceptionnels :

Les « Produits exceptionnels » comptabilisés en M14 sur le chapitre 77 se trouvent désormais en M57 sur le chapitre 75.

Ce chapitre comprend généralement les loyers appelés durant l'année, les remboursements divers (frais d'électricité, de gaz, sinistres d'assurance,...) et la location des salles. En 2025, il est prévu de procéder à un reversement de l'excédent de fonctionnement reporté du budget annexe Blanche Odin vers le budget principal de la Commune à hauteur de 20 000,00 €. Aussi, un legs de 100 000,00 € va être versé à la Commune dans le courant de l'année.

Représentation graphique de la section de fonctionnement :



## 1.4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- > **En recettes** : principalement le F.C.T.V.A., les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'une nouvelle école par exemple) et les emprunts si la collectivité a choisi d'y faire appel lors du vote du budget primitif.
- > **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

## A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 863 015,47 €, contre 4 892 651,34 € en 2024. Les dépenses réelles sont en baisse de 14,15 %, soit 3 050 000,55 € contre 3 552 833,00 € en 2024 (restes à réaliser compris).

### Dépenses d'investissement détaillées par chapitre et par opération

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Variation
16	Emprunts et dettes assimilés	535 000,00 €	550 000,00 €	+2,80%
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00 €	0,00 €	-100,00%
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00 €	0,00 €	-100,00%
4541	Opération pour compte de tiers - Remembrement	4 531,00 €	0,00 €	-100,00%
Op. 102	Acquisitions	193 400,00 €	183 032,66 €	-5,36%
Op. 103	Extension cimetièrè	49 012,80 €	63 400,00 €	+29,35%
Op. 104	Bâtiments communaux	745 160,00 €	822 273,94 €	+10,35%
Op. 105	Complexe sportif	59 224,45 €	24 500,00 €	-58,63%
Op. 106	Voirie - Aménagements urbains	1 303 414,57 €	910 005,40 €	-30,18%
Op. 107	Voirie rurale et forêt	0,00 €	4 500,00 €	-
Op. 108	Eclairage public	83 371,45 €	105 300,00 €	+26,30%
Op. 999	Budget participatif	212 000,00 €	100 000,00 €	-52,83%
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>3 230 114,27 €</b>	<b>2 763 012,00 €</b>	<b>-14,46%</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	24 138,00 €	-
204	Subventions d'équipements versées	0,00 €	4 250,00 €	-
21	Immobilisations corporelles	850,22 €	0,00 €	-100,00%
4581	Opération pour compte de tiers	1 447,74 €	0,00 €	-100,00%
Op. 102	Acquisitions	8 096,98 €	3 850,30 €	-52,45%
Op. 103	Extension cimetièrè nord	0,00 €	2 970,00 €	-
Op. 104	Bâtiments communaux	128 631,49 €	91 168,03 €	-29,12%
Op. 105	Complexe sportif	19 414,55 €	2 412,00 €	-87,58%
Op. 106	Voirie – Aménagements urbains	154 707,68 €	110 128,62 €	-28,82%
Op. 108	Eclairage public	0,00 €	40 390,80 €	-
Op. 999	Budget participatif	9 570,07 €	7 680,80 €	-19,74%
	<b>Sous-Total restes à réaliser (report)</b>	<b>322 718,73 €</b>	<b>286 988,55 €</b>	<b>-11,07%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00%
041	Opérations patrimoniales	22 266,03 €	50 000,00 €	+124,56%
	<b>Sous-Total dépenses d'ordre</b>	<b>42 266,03 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>+65,62%</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 297 552,31 €	743 014,92 €	-42,74%
	<b>TOTAL</b>	<b>4 892 651,34 €</b>	<b>3 863 015,47 €</b>	<b>-21,04%</b>

### Dépenses d'investissement détaillées par opération d'équipement (restes à réaliser inclus)

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Variation
Op. 102	Acquisitions	201 496,98 €	186 882,96 €	-7,25%
Op. 103	Extension cimetièrè	49 012,80 €	66 370,00 €	+35,41%
Op. 104	Bâtiments communaux	873 791,49 €	913 441,97 €	+4,54%
Op. 105	Complexe sportif	78 639,00 €	26 912,00 €	-65,78%
Op. 106	Voirie - Aménagements urbains	1 458 122,25 €	1 020 134,02 €	-30,04%
Op. 107	Voirie rurale et forêt	0,00 €	4 500,00 €	-
Op. 108	Eclairage public	83 371,45 €	145 690,80 €	+74,75%
Op. 999	Budget participatif	221 570,07 €	107 680,80 €	-51,40%
	Hors opération	45 000,00 €	28 388,00 €	-36,92%
	<b>TOTAL</b>	<b>3 011 004,04 €</b>	<b>2 500 000,55 €</b>	<b>-16,97%</b>

## B. Les recettes d'investissement

### Recettes d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Variation
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 430 278,00 €	972 429,00 €	-32,01%
13	Subventions d'investissement	760 596,00 €	0,00 €	-100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €	650 000,00 €	+30,00%
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	0,00 €	-100,00%
4542	Opération pour compte de tiers - Remembrement	4 531,00 €	0,00 €	-100,00%
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>3 138 890,00 €</b>	<b>1 622 429,00 €</b>	<b>-48,31%</b>
13	Subventions d'investissement	61 508,00 €	451 574,00 €	+634,17%
4582	Opération pour compte de tiers	438 485,00 €	0,00 €	-100,00%
	<b>Sous-Total restes à réaliser (report)</b>	<b>499 993,00 €</b>	<b>451 574,00 €</b>	<b>-9,68%</b>
021	Virement de la section d'exploitation	1 409 987,31 €	1 432 459,47 €	+1,59%
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	21 553,00 €	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	260 000,00 €	285 000,00 €	+9,62%
041	Opérations patrimoniales	22 266,03 €	50 000,00 €	+124,56%
	<b>Sous-Total recettes d'ordre</b>	<b>1 692 253,34 €</b>	<b>1 789 012,47 €</b>	<b>+5,72%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 892 651,34 €</b>	<b>3 863 015,47 €</b>	<b>-21,04%</b>

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 863 015,47 €, contre 4 585 385,31 € en 2024. Les recettes réelles sont en baisse de 43,00 %, soit 2 074 003,00 € contre 3 638 883,00 € en 2024 (restes à réaliser compris).

Chapitre 10 - Dotations et fonds divers :

	Montant BP 2024	Montant BP 2025
F.C.T.V.A.	255 000,00 €	359 000,00 €
Taxe d'aménagement	55 000,00 €	35 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>310 000,00 €</b>	<b>394 000,00 €</b>

Chapitre 13 - Les subventions d'investissement :

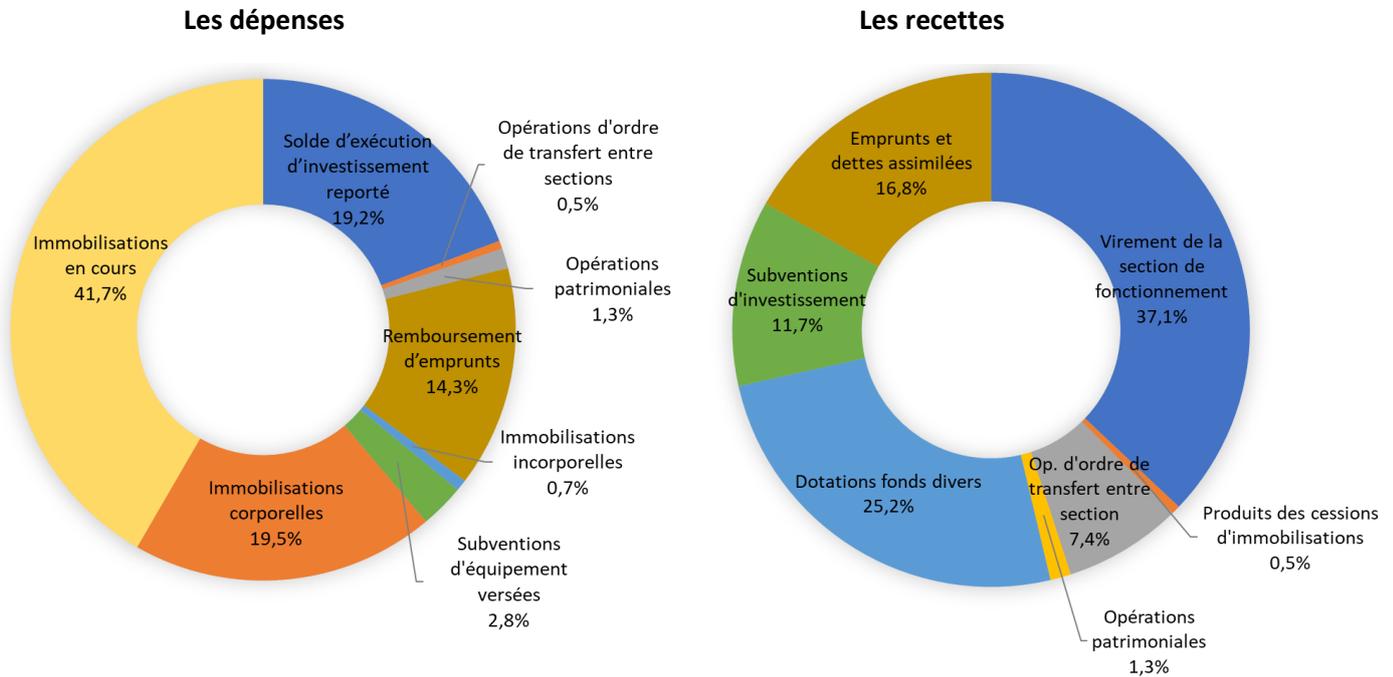
Il s'agit ici des subventions notifiées et restant à percevoir par la Ville au titre des opérations d'investissement dont le détail est listé ci-après :

Nature de l'équipement	Organisme financeur	Montant BP 2025
Réhabilitation-extension d'un parcours sportif	Région Occitanie	15 000,00 €
Réhabilitation-extension d'un parcours sportif	Conseil Départemental Hautes-Pyrénées	30 000,00 €
Construction salle multi-activités (Région)	Région Occitanie	74 700,00 €
DETR Restructuration partielle du restaurant scolaire	Préfecture Hautes-Pyrénées	42 641,16 €
Restructuration partielle du restaurant scolaire	Conseil Départemental Hautes-Pyrénées	2 060,00 €
Désimperméabilisation et végétalisation cour école élémentaire des Cèdres	Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées	12 219,00 €
Désimperméabilisation et végétalisation cour école élémentaire des Cèdres	Agence de l'Eau Adour Garonne	35 271,00 €
Désimperméabilisation et végétalisation cour école élémentaire des Cèdres	Préfecture Hautes-Pyrénées	22 898,00 €
Opération Cœur de ville	Région Occitanie	80 000,00 €
Opération Cœur de ville	Agence de l'Eau Adour Garonne	36 784,84 €
Opération Cœur de ville	Conseil Départemental Hautes-Pyrénées	100 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>451 574,00 €</b>

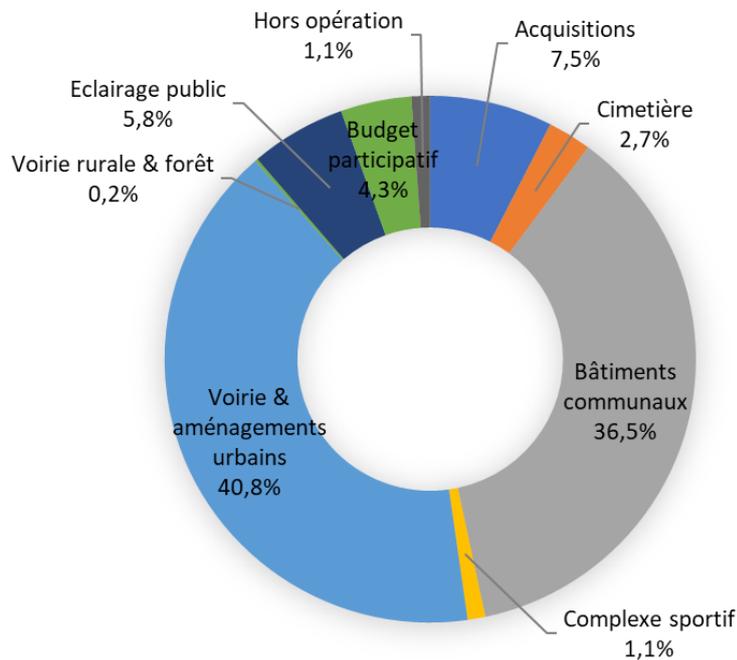
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés :

Afin de pouvoir mener les projets d'investissement 2025, un emprunt d'équilibre de 650 000,00 € est inscrit au budget.

Représentation graphique de la section d'investissement :



Représentation graphique des opérations d'équipement :



## 1.5 LES BUDGETS ANNEXES

### A. Le budget annexe Centre de Santé

#### A.1 La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 045 784,09 €, contre 995 863,00 € en 2024. Les dépenses réelles sont en légère hausse de 1,75 %, soit 961 784,09 € contre 945 284,62 € en 2024.

## Dépenses de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Variation
011	Charges à caractère général	191 284,62 €	180 000,00 €	-5,90%
012	Charges de personnel	734 500,00 €	760 284,09 €	+3,51%
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00 €	17 000,00 €	+13,33%
66	Charges financières	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00%
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	500,00 €	-
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>945 284,62 €</b>	<b>961 784,09 €</b>	<b>+1,75%</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	62 000,00 €	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €	22 000,00 €	+10,00%
	<b>Sous-Total dépenses d'ordre</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>84 000,00 €</b>	<b>+320,00%</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	30 578,38 €	0,00 €	-100,00%
	<b>TOTAL</b>	<b>995 863,00 €</b>	<b>1 045 784,09 €</b>	<b>+5,01%</b>

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

Les dépenses du Chapitre 011 – « Charges à caractère général » s'élèvent à 180 000,00 €, contre 191 284,62 € en 2024, soit une diminution de 5,90 %. Ce chapitre a été ajusté aux dépenses réalisées en 2024 et aux besoins prévisionnels des services connus lors de la préparation budgétaire.

Chapitre 012 - Charges de personnel :

Les charges de personnel passent de 734 500,00 € à 760 284,09 €, soit une hausse de 3,51 %, notamment due au paiement des gardes effectuées par les médecins du Centre de Santé dans le cadre de la permanence des soins.

L'effectif du Centre de Santé au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 8 agents, dont 6 agents non titulaires, représentant 7,60 ETP (Equivalent Temps Plein).

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante :

Légère augmentation des « Autres charges de gestion courante », soit 17 000,00 €. Ce chapitre est alimenté essentiellement par les frais d'hébergement mensuels du logiciel utilisé par les médecins.

Chapitre 66 - Charges financières :

Maintien des « Charges financières », à hauteur de 4 000,00 €. Ce chapitre comprend le remboursement annuel des intérêts d'emprunts et des I.C.N.E. (Intérêts Courus Non Echus).

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre est prévisionné exclusivement pour pallier à d'éventuelles régularisations sur les exercices comptables antérieurs.

## Recettes de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Variation
013	Atténuation de charges	177 000,00 €	45 000,00 €	-74,58%
70	Produits des services	640 000,00 €	661 000,00 €	+3,28%
74	Dotations et participations	167 643,00 €	184 391,00 €	+9,99%
75	Autres produits de gestion courante	10,00 €	2 000,00 €	+19900,00%
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>984 653,00 €</b>	<b>892 391,00 €</b>	<b>-9,37%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 210,00 €	11 210,00 €	0,00%
	<b>Sous-Total recettes d'ordre</b>	<b>11 210,00 €</b>	<b>11 210,00 €</b>	<b>0,00%</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	142 183,09 €	-
	<b>TOTAL</b>	<b>995 863,00 €</b>	<b>1 045 784,09 €</b>	<b>+5,01%</b>

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 045 784,09 €, contre 995 863,00 € en 2024. Les recettes réelles sont en baisse de 9,37 %, soit 892 391,00 € contre 984 653,00 € en 2024.

### Chapitre 013 – Atténuation de charges :

Ce chapitre intègre les remboursements de frais liés au personnel (maladies ordinaires, congés de maternité/paternité et accidents de travail) qui sont variables d'année en année, ainsi que des aides financières versées par la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) et l'ARS (Agence Régionale de Santé).

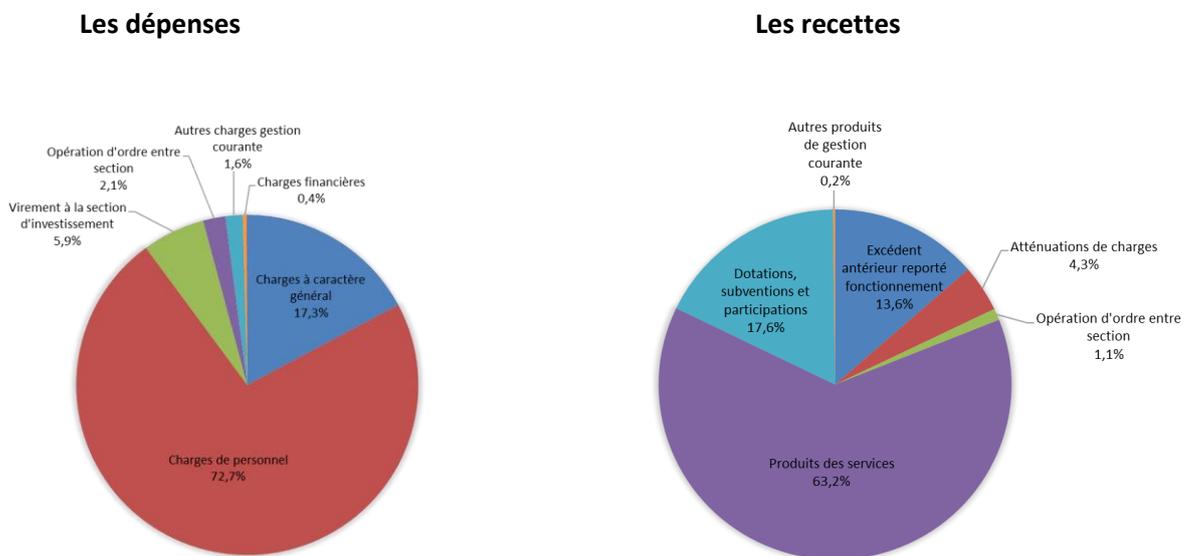
### Chapitre 70 – Produits des services du domaine :

Les recettes de ce chapitre ont été ajustées aux recettes réellement perçues en 2024 et à l'augmentation du prix de la consultation à compter du 22/12/2024. Ce chapitre intègre exclusivement les consultations de l'année du Centre de Santé, y compris les consultations réalisées dans le cadre de la permanence des soins.

### Chapitre 74 – Dotations et participations :

Les recettes de ce chapitre ont été augmentées de 9,99 % en raison du versement d'une dotation exceptionnelle de l'Etat pour les Centres de Santé à hauteur de 20 000,00 €.

Représentation graphique de la section de fonctionnement :



### A.2 La section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 156 831,59 €, contre 235 971,46 € en 2024. Les dépenses réelles sont en baisse de 34,83 %, soit 144 220,59 € contre 221 290,46 € en 2024.

### Dépenses d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Variation
16	Emprunts et dettes assimilés	182 000,00 €	127 000,00 €	-30,22%
21	Immobilisations corporelles	12 340,00 €	14 021,59 €	+13,63%
23	Immobilisations en cours	26 950,46 €	3 199,00 €	-88,13%
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>221 290,46 €</b>	<b>144 220,59 €</b>	<b>-34,83%</b>
23	Immobilisations en cours	3 471,00 €	1 401,00 €	-59,64%
	<b>Sous-Total Restes à réaliser (report)</b>	<b>3 471,00 €</b>	<b>1 401,00 €</b>	<b>-59,64%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 210,00 €	11 210,00 €	0,00%
	<b>Sous-Total dépenses d'ordre</b>	<b>11 210,00 €</b>	<b>11 210,00 €</b>	<b>0,00%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>235 971,46 €</b>	<b>156 831,59 €</b>	<b>-33,54%</b>

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés » comprend le remboursement du capital de la dette remboursé sur l'année, soit 27 000,00 €, et le solde du remboursement de l'avance versée par la Commune lors du démarrage du Centre de Santé, soit 100 000,00 €.

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » est approvisionné pour des éventuels achats de mobilier, de matériels informatiques et de matériels médicaux.

Le chapitre 23 « Immobilisations en cours » est prévisionné pour les dernières dépenses liées aux travaux de cloisonnement, réalisées en 2024, au niveau de l'accueil du Centre de Santé et pour équilibrer la section d'investissement.

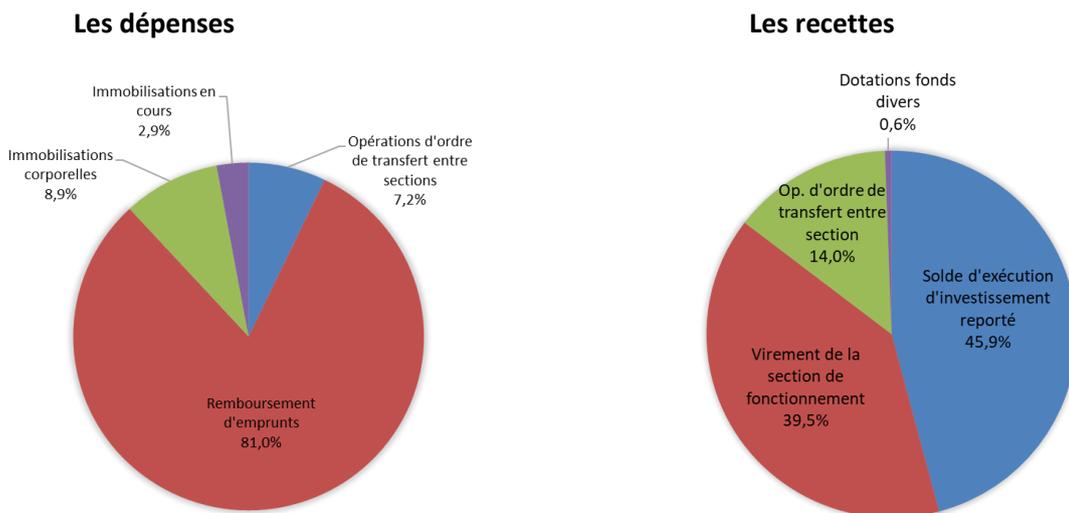
### Recettes d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Variation
10	Dotations, fonds divers et réserves	300,00 €	900,00 €	+200,00%
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>300,00 €</b>	<b>900,00 €</b>	<b>+200,00%</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	62 000,00 €	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00 €	22 000,00 €	+10,00%
	<b>Sous-Total recettes d'ordre</b>	<b>235 671,46 €</b>	<b>84 000,00 €</b>	<b>+320,00%</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	215 671,46 €	71 931,59 €	-66,65%
	<b>TOTAL</b>	<b>235 971,46 €</b>	<b>156 831,59 €</b>	<b>-33,54%</b>

Les recettes d'investissement s'élèvent à 156 831,59 € contre 235 971,46 € en 2024. Les recettes réelles sont en hausse de 200,00 %.

Le chapitre 10 « Dotations et fonds divers » comprend uniquement le versement du F.C.T.V.A. 2025 sur les dépenses d'investissement engagées en 2023, soit 900,00 € (contre 300,00 € budgétés en 2024).

Représentation graphique de la section d'investissement :



## B. Le budget annexe Blanche Odin

### B.1 La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 32 354,19 €, contre 25 666,97 € en 2024. Les dépenses réelles sont en hausse de 31,16 %, soit 32 354,19 € contre 24 666,97 € en 2024.

### Dépenses de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Variation
011	Charges à caractère général	24 566,97 €	12 254,19 €	-50,12%
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €	20 100,00 €	+20000,00%
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>24 666,97 €</b>	<b>32 354,19 €</b>	<b>+31,16%</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 000,00 €	0,00 €	-100,00%
	<b>Sous-Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-100,00%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>25 666,97 €</b>	<b>32 354,19 €</b>	<b>+26,05%</b>

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » intègre principalement les frais de copropriété.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » sert, sur ce budget, à régulariser les reliquats de T.V.A. Le budget annexe Blanche Odin est le seul budget de la Commune à être soumis au régime de la T.V.A. Chaque trimestre une déclaration est transmise aux Services des Impôts. Un reversement de l'excédent cumulé 2024 du budget annexe Blanche Odin vers le budget principal de la Commune a été budgété à hauteur de 20 000,00 € (ce qui explique la hausse des dépenses de fonctionnement).

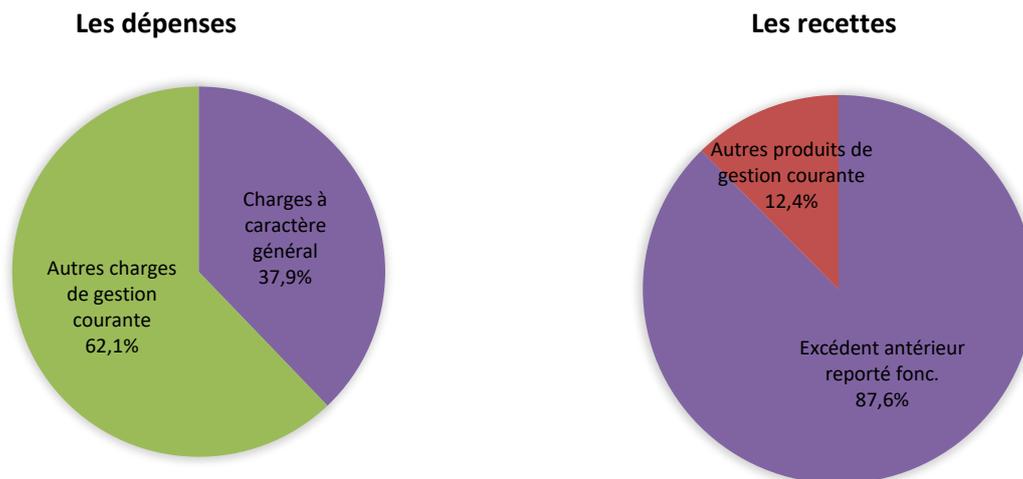
### Recettes de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Variation
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00 €	4 000,00 €	-50,00%
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>-50,00%</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	17 666,97 €	28 354,19 €	+60,49%
	<b>TOTAL</b>	<b>25 666,97 €</b>	<b>32 354,19 €</b>	<b>+26,05%</b>

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 32 354,19 € contre 25 666,97 € en 2024. Les recettes réelles budgétées diminuent de 50%.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » comprend les loyers du bâtiment Blanche Odin perçus à l'année. Il est prévu qu'un local situé dans le bâtiment Blanche Odin soit vendu dans le courant de l'année 2025. Il n'y aura plus de perception de loyer pour ce local, ce qui explique cette baisse.

Représentation graphique de la section de fonctionnement :



### B.2 La section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 48 447,00 €, contre 5 843,93 € en 2024. Les dépenses réelles sont en hausse de 4 744,70 %, soit 48 447,00 € contre 1 000,00 € en 2024.

### Dépenses d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Variation
21	Immobilisations corporelles	1 000,00 €	48 447,00 €	+4744,70%
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>48 447,00 €</b>	<b>+4744,70%</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 843,93 €	0,00 €	-100,00%
	<b>TOTAL</b>	<b>5 843,93 €</b>	<b>48 447,00 €</b>	<b>+729,01%</b>

Le chapitre 21 est budgété en 2025 à hauteur des recettes d'investissement prévisionnées ci-après, afin d'équilibrer la section d'investissement.

## Recettes d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Variation
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	48 447,00 €	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 843,93 €	0,00 €	-100,00%
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>4 843,93 €</b>	<b>48 447,00 €</b>	<b>+900,16%</b>
021	Virement à la section de fonctionnement	1 000,00 €	0,00 €	-100,00%
	<b>Sous-Total recettes d'ordre</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-100,00%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 843,93 €</b>	<b>48 447,00 €</b>	<b>+729,01%</b>

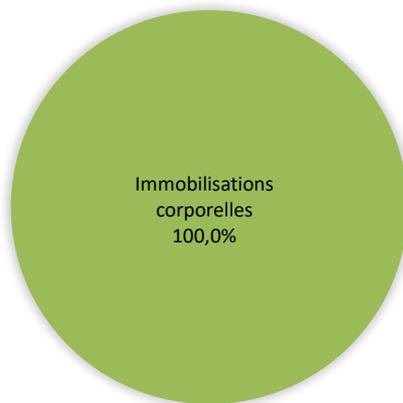
Les recettes d'investissement s'élèvent à 48 447,00 €, contre 5 843,93 € en 2024. Les recettes réelles sont en hausse de 900,16 %, soit 48 447,00 € contre 4 843,93 € en 2024.

Comme mentionné ci-dessus, il est prévu qu'un local situé dans le bâtiment Blanche Odin soit vendu dans le courant de l'année 2025, ce qui explique cette hausse. La recette liée à cette vente a été budgétée à hauteur 69,21 % sur ce budget et 30,79 % sur le budget principal de la Commune ; Ce bâtiment apparaît sur l'inventaire communal avec cette répartition.

En 2024, le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » comprend exclusivement l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Représentation graphique de la section d'investissement :

### Les dépenses



### Les recettes



## II. La fiscalité

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, les taux des taxes foncières n'augmenteront pas en 2025 :

Taxes	Rappel des taux votés en 2024	Taux votés pour 2025
Taxe habitation	13,46 %	13,46 %
Taxe Foncière propriétés bâties	44,55 %	44,55 %
Taxe Foncière propriétés non bâties	59,70 %	59,70 %

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) et pas par la Commune.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 3 818 400,00 €.

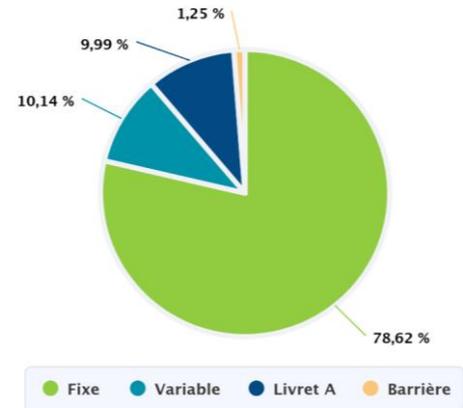
La population Aureilhanaise comptabilise 8 210 foyers (dont 59 résidences secondaires), donnée issue de la fiche D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) de l'année 2024.

### III. La dette

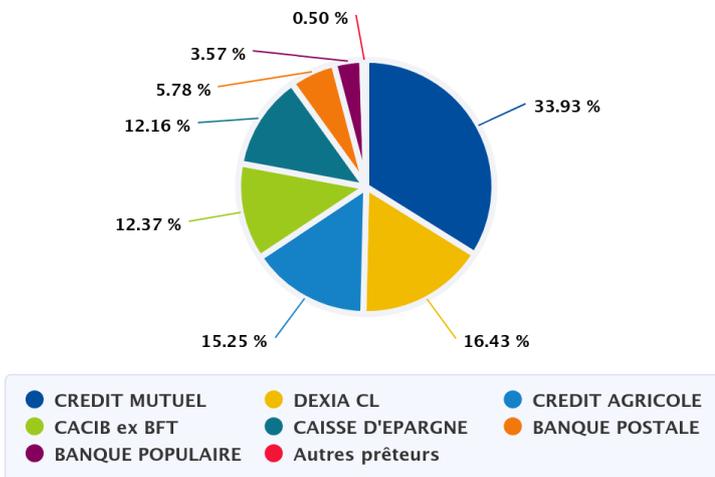
Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la dette de la Commune est composée de 20 emprunts souscrits auprès de 8 établissements prêteurs.

Dette par type de risque au 01/01/2025 :

Type	Encours	% par type de risque	Taux moyen
Fixe	3 809 079 €	78,62 %	2,75 %
Variable	491 362 €	10,14 %	3,54 %
Livret A	484 055 €	9,99 %	3,69 %
Barrière	60 437 €	1,25 %	4,69 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 844 932 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,95 %</b>



Dette par prêteur au 01/01/2025 :



La capacité de désendettement de la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2025, exprimé en année, est de 5,6. Le ratio respecte la recommandation du seuil de 12 ans de l'ancienne Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. À encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.